ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ DES CABINETS AUTOMATISÉS DÉCENTRALISÉS AU CHU SAINTE-JUSTINE : DU DÉPLOIEMENT DE LA TECHNOLOGIE (2010) À AUJOURD'HUI

Emmy Bernier[1], Pharm.D., M.Sc., Julie Rivard[1], Pharm.D., M.Sc., Lavina Yu[1], Pharm.D., M.Sc., Suzanne Atkinson[1], B.Pharm., M.Sc., Jean-François Bussières[1,2], B.Pharm., M.Sc., M.B.A., F.C.S.H.P.

[1] Unité de Recherche en Pratique Pharmaceutique, Département de pharmacie, Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, Montréal (Québec) Canada; [2] Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal (Québec) Canada

Introduction : Au Centre hospitalier universitaire (CHU) Sainte-Justine, 17 cabinets ont été implantés depuis janvier 2010. L'évaluation du circuit du médicament est souhaitable face à ce nouveau mode de distribution.

Objectif : Comparer la conformité des cabinets automatisés décentralisés du CHU Sainte-Justine entre août 2015 et avril 2010.

Méthodologie : Les cabinets ont été évalués en 2015 selon les 89 critères de conformité des lignes directrices de l'Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada. Un pointage entre 1 (aucune implantation) et 5 (implantation complète) était attribué par critère (maximum : 445 points). L'audit a été complété par trois résidents en pharmacie et révisé par deux pharmaciens gestionnaires. Les divergences ont été résolues par consensus. Les résultats ont été comparés à ceux de 2010, obtenus selon la même méthodologie.

Résultats : Le score de conformité est passé de 299/445 (67 %) en 2010 à 350/445 (79 %) en 2015. Les 95 points résiduels portent principalement sur l'affichage à l'écran (18 points), le remplissage (17 points) et la sécurité (13 points). Dix-huit points (19 %) sont liés à la technologie et 77 (81 %) à des décisions locales.

Conclusion : Certains écarts ont été résolus entre 2010 et 2015 par une mise à jour logicielle. Certains persistent en raison de pratiques locales implantées pour faciliter l'efficience des tâches. Cette réévaluation a permis d'identifier des actions pour améliorer la conformité des cabinets. Elle met en évidence les défis et efforts nécessaires pour atteindre cet objectif et la pertinence de procéder à ces audits périodiquement.